



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Mourad HAMMOUDI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL, M. Jérémy NARBONNE, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS.

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, Mme Safia TABAÏ qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, Mme Marlène STABLO qui a donné pouvoir à Mme SYORD, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme MAUMONT

Absent excusé non-représenté :

072/ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE (D.M.) N°2 DU BUDGET DE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n°18 du Conseil municipal du 25 mars 2023 adoptant le budget primitif (B.P.) de l'année 2024 ;

VU la délibération n°043 du Conseil municipal du 24 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 au budget primitif 2024.

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé une décision modificative (D.M.) n°2 du B.P. de 2024 ayant essentiellement objet d'actualiser les prévisions budgétaires en recettes et en dépenses, compte tenu notamment de la notification des dotations et des rôles supplémentaires des impôts locaux :

En section de fonctionnement :

- En recettes :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 535 000,00€. Cette somme sera ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 73 Rôles supplémentaires des impôts locaux : **150 000,00€**
- Chapitre 74 Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) pour **238 000,00€**
Dotation forfaitaire (D.F.) : **40 000,00€**
Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France : **107 000,00€**

- En dépenses :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 535 000,00€. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 011 Charges à caractère Général : - 300 000,00€
- Chapitre 012 Charges personnel et frais assimilés : 100 000,00€
- Chapitre 014 Atténuations de charges : - 113 000,00€
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 848 000,00€

En section d'investissement :

- **En recettes :**

Il est proposé d'inscrire le montant global de 1 216 999,00€. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Amendes de police : 105 000,00€
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : 848 000,00€
- Chapitre 41 Recette d'ordre : 263 999,00€

- En dépenses :

Il est proposé d'inscrire le montant global de 1 216 999,00€. Cette somme serait ventilée de la façon suivante :

- Chapitre 20 Frais d'études groupes scolaires : 84 000,00€
Frais d'études centre de loisirs : 75 000,00€
- Chapitre 21 Travaux Jacques Brel : 1 200 000,00€
Travaux de performance énergétiques : 85 000,00€
Entretien réseaux éclairage public : -222 000,00€
Rénovation clôture et pare-ballon : -20 000,00€
Rénovation terrains cimetières : -44 000,00€
Réaménagement stades et terrains sportifs : -20 000,00€
Travaux de l'église : -185 000,00€
- Chapitre 040 Opérations ordre transfert entre section : 263 999,00€

Cette D.M. n°2 s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 535 000,00€
En section d'investissement : 1 216 999,00€

VU l'avis favorable de la Commission municipale 11 septembre 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 16 septembre 2024,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Michel BOUGLOUAN, Maire-adjoint délégué au personnel et aux finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 30 voix pour, 1 voix contre (M. COLAS) et 2 abstentions (M. MAUMONT, Mme GOBERT)

ADOpte la décision modificative (D.M.) n°1 du Budget de l'année 2024, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :

En section fonctionnement : 535 000,00€
En section d'investissement : 1 216 999,00€

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le **09 OCT 2024** publié ou notifié le **09 OCT 2024** et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le

09 OCT 2024

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.